

BAREME DES HONORAIRES

*A la charge du vendeur (sauf spécification contraire exceptionnelle)
Tranches non cumulables. Tarif TTC. Taux de TVA 20%*

*Les honoraires de transaction minimum, jusqu'à 20 000 euros sont de 2000 euros TTC
De 20 001 euros à 100 000 euros, les honoraires sont de 4500 euros TTC
Au-delà de cette tranche, le barème suivant s'applique :*

DE 100 001 € à 130 000 €	= 5 000 euros TTC
DE 130 001€ à 160 000 €	= 7 000 euros TTC
DE 160 001 € à 190 000 €	= 8 000 euros TTC
DE 190 001 € à 220 000 €	= 9 000 euros TTC
DE 220 001 € à 250 000 €	= 10 000 euros TTC
DE 250 001 € à 300 000 €	= 11 000 euros TTC
DE 300 001 € à 350 000 €	= 12 000 euros TTC
DE 350 001 € à 400 000 €	= 13 000 euros TTC
SUPERIEUR A 400 001 €	= 3,5 % TTC

Pour la location, la facturation se fera à la signature du bail. Forfait de 13 €/m² décomposé comme il suit :

10€/m² pour les visites, constitutions des dossiers locataires, rédaction du bail.
3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux (entrée/sortie).